Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_220-DE

Délibération n° 2026.220

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.220 - Équipements et politique culturelle – Urbanistes – Convention avec la Ville de Fougères relative au fonctionnement du site

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_220-DE

Fougères Agglomération **2026.220**

2026.220 - Équipements et politique culturelle – Urbanistes – Convention avec la Ville de Fougères relative au fonctionnement du site

À la suite du transfert de compétence des établissements d'enseignement artistique situés dans le Couvent des Urbanistes, la Ville de Fougères et Fougères Communauté ont signé le 30 décembre 2003 une convention de mise à disposition des locaux, précisant notamment les conditions de répartition des charges et les engagements des parties.

Depuis cette date, 5 avenants à la convention de mise à disposition ont été signés, afin de prendre en compte l'évolution de l'occupation des locaux, l'évolution des modalités de financement liées à l'augmentation des charges énergétiques ainsi que l'évolution des prestations assurées par la Ville de Fougères.

Au regard du projet de restructuration, d'extension et d'amélioration des performances thermiques du Couvent des Urbanistes porté par Fougères Agglomération, les principales charges de fonctionnement du bâtiment se trouvent désormais assumées par Fougères Agglomération.

Aussi est-il proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat, entre Fougères Agglomération et la Ville de Fougères, relative au fonctionnement du site.

Le projet de convention est joint en annexe. Il comporte deux parties :

- **Partie 1 : Convention de participation financière aux charges de fonctionnement du site**
  ➔ Cette partie précise notamment l'assiette des charges communes et leurs clés de répartition ainsi que les modalités de remboursement.

- **Partie 2 : Convention constitutive d'un groupement d'établissements / Direction unique en matière de sécurité contre l'incendie**
  ➔ Cette partie précise notamment les obligations de la direction unique et des deux parties, conformément à la réglementation.

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politique culturelle » en date 16 juin 2026,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention relative au fonctionnement du site des Urbanistes conclue entre Fougères Agglomération et la Ville de Fougères ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET